



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-41) PLAN HANDICAP - BILAN 2018

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les délibérations du 22 février 2006 portant respectivement approbation du plan handicap et création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014 relative à la création et à la composition d'un Comité consultatif « Tout Handicap »

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 relative à la composition du comité « Tout Handicap » ;

Vu la délibération du 28 juin 2017 relative à l'adoption du Plan Handicap au titre des années 2017-2021 ;

Considérant que le bilan des actions réalisées par la Ville, au titre de l'année 2018, a été présenté au Comité « Tout handicap » le 9 mai 2019 ;

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 20 juin 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2017/2021 au titre de l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé